



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 104447

Texte de la question

M. Victor Brial souhaite appeler l'attention M. le ministre de l'outre-mer sur la mise en application des dispositifs d'aides à l'embauche sur le territoire des îles Wallis-et-Futuna. Les difficultés de décollage de l'activité économique sur notre territoire engendrent un faible taux d'offres d'emplois. Serait-il possible de rendre applicables ou du moins d'adapter les dispositifs d'aide susceptibles d'encourager la création d'emplois en proposant une prime à l'embauche, la mise en place d'un mécanisme de compensation des charges sociales pour inciter les petites entreprises à recruter ? Serait-il envisageable pour le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement d'étudier avec les pouvoirs publics et les autorités locales la mise en place de campagnes d'information favorisant l'entrepreneuriat avec un suivi de la santé de l'entreprise, ou encore la présentation d'un éventail de possibilités d'aides ? Il souhaite savoir quelles mesures pourraient apporter le ministre en faveur de l'emploi sur le territoire des îles Wallis-et-Futuna.

Texte de la réponse

La loi de programme pour l'outre-mer n° 2003-660 du 21 juillet 2003 a créé la prime à la création d'emploi en faveur des jeunes à Wallis et Futuna afin d'encourager la création d'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur marchand. Les modalités en ont été précisées par l'arrêté préfectoral n° 2004-40 du 28 janvier 2004 qui a fixé le montant de la prime à 20 % du SMIG pour les deux premières années et 10 % du SMIG la troisième année. Cette mesure d'insertion durable financée par l'État s'adresse aux entreprises qui recrutent un jeune de moins de 26 ans sous CDI à temps complet. Depuis sa mise en place en 2004, elle a bénéficié à dix-sept jeunes des îles Wallis et Futuna qui ont été recrutés sur des postes variés, notamment de secrétaires comptables, des vendeurs, des serveurs ou des agents de maintenance. Concernant la question plus générale du dynamisme des entreprises de Wallis et Futuna, le territoire pourrait conduire une réflexion portant, d'une part, sur les secteurs d'activité économique susceptibles de dégager des résultats suffisants pour favoriser la création d'emplois, et d'autre part sur l'aide qu'il conviendrait de leur apporter. Le ministère de l'outre-mer est prêt à aider le territoire dans une telle démarche.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104447

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9753

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13705